

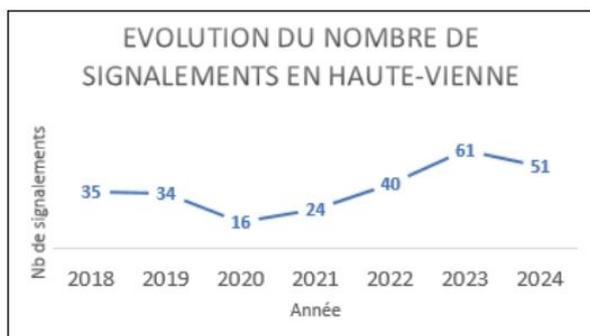
Département de la Haute-Vienne (87)

Jun 2025

Informations diverses

Cadre réglementaire local : Depuis début mars 2025, la préfecture de Haute-Vienne a mis en place, à l'échelle du département, un arrêté préfectoral de lutte contre les ambroisies afin de mieux prévenir et de lutter contre ce fléau.

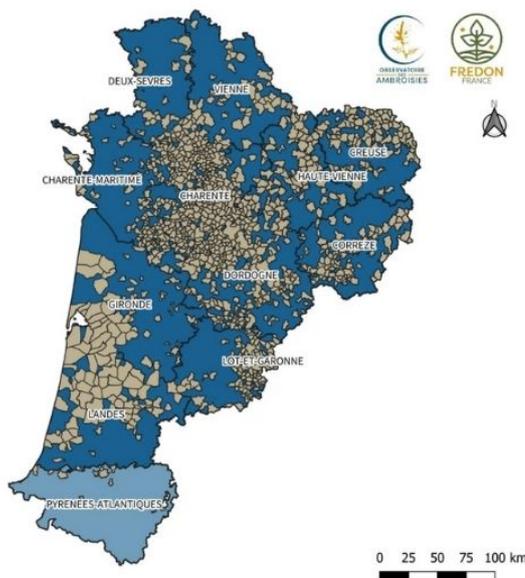
Point sur les signalements



Données issues de la plateforme de signalement :



Etat des connaissances sur la présence
de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.)
en Nouvelle-Aquitaine entre 2004 et 2024



- Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feuilles d'armoise
- Nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement par département
- 0 - 10
- 11 - 50
- 51 et plus

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - janvier 2025.

Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté, INPN-plateforme nationale du SIMP, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, réseau FREDON France, réseau des CPJE.

CONTACT PRESSE

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

☎ 06 65 24 84 60

✉ ars-na-communication@ars.sante.fr